Triste anniversaire. N’oublions pas les soignants et pompiers suspendus

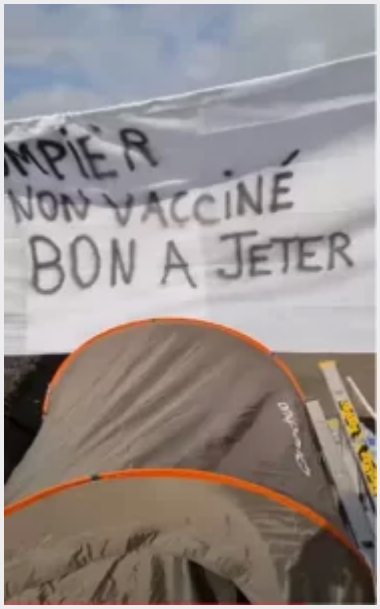

Par Gérard Delépine

Le 15 septembre 2021, est entrée en vigueur l’obligation vaccinale pour certaines professions, excluant de leur vocation des milliers de soignants, d’ambulanciers et de pompiers vaccinoprudents sans indemnité, ni droit au chômage et à toute aide sociale visant à les transformer en SDF.

Cette obligation pseudo vaccinale n’a jamais eu le moindre intérêt médical

Il n’y a aucun article démontrant que les professionnels concernés constitueraient des vecteurs de transmission significatifs. Durant l’année 2020 (sans pseudo vaccins) les analyses des cas de contaminations nosocomiales répertoriés[1] [2] [3]ont surtout mis en cause les contacts mal protégés de malades de covid avec les autres : conditions d’attente aux urgences, ventilations insuffisantes des salles d’hospitalisation, l’utilisation inappropriée de l’équipement de protection individuelle chez les patients à haut risque…

Il est démontré (et même reconnu par le ministère) que les pseudo vaccins sont incapables de limiter les transmissions et de protéger les contacts. Les données de l’OMS ont même largement confirmé que les contaminations avaient été accélérées après les campagnes de vaccinations aussi bien en France :

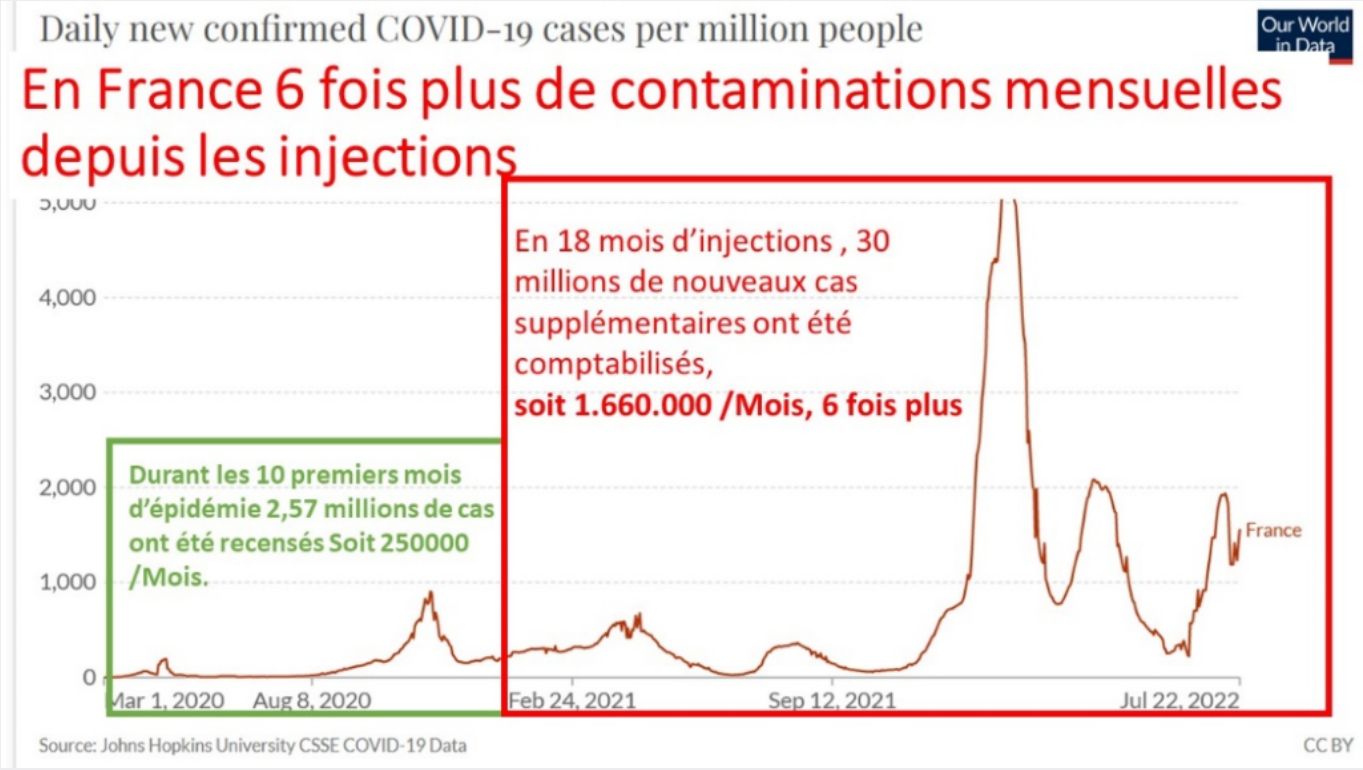

Que sur l'ensemble du globe :

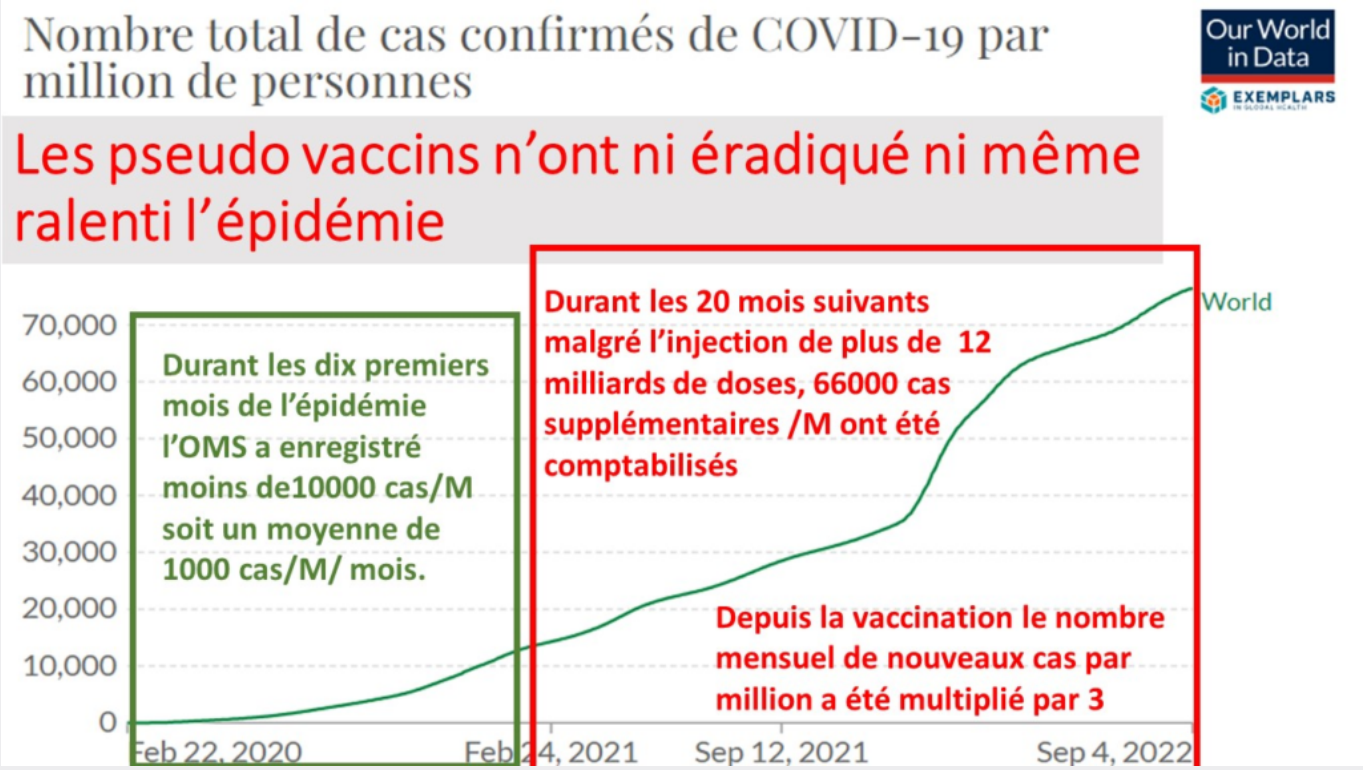

Comment des pseudo vaccins incapables d'empêcher les transmissions auraient-il pu protéger les contacts des professionnels qui, sans vaccin, ne contaminaient pas ? Que l'Académie de Médecine et la Haute Autorité de Santé aient pu prétendre qu'il fallait prolonger cette obligation démontre simplement qu'elles ont abandonné toute indépendance et se comportent en agences de justification des décisions de E. Macron, même lorsqu'elles sont contraires aux données acquises de la science.

L'argument avancé par la HAS : « *les données de sécurité et d'efficacité en vie réelle des vaccins contre la Covid-19 autorisés en France sont en faveur de la vaccination en contexte Omicron* » est du plus haut ridicule lorsqu'on observe l'échec total des pseudo vaccins contre ce variant en France, tel qu'il apparaît dans les données officielles de l'OMS.

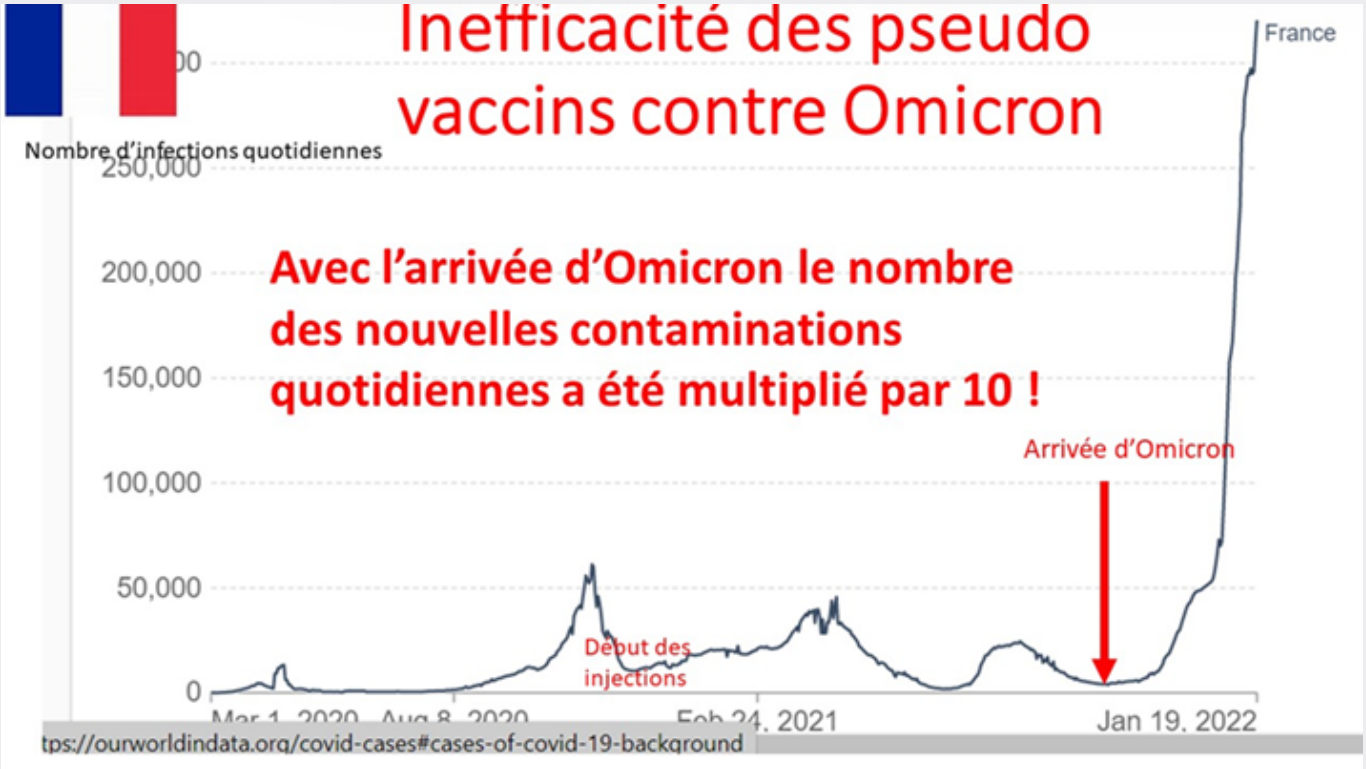

Cette obligation vaccinale n'est qu'un acte extrême de censure

Les soignants et les pompiers chassés de leur profession ne sont pas des anti-vaccins : ils avaient jusqu'alors accepté tous les vaccins qu'on leur avait proposés et imposés, et avaient vacciné largement autour d'eux. En 2020, ils ont défendu les valeurs du soin au point d'être considérés, un temps donné, comme nos héros.

Ce sont des vaccino prudents qui ont rapidement compris que les injections n'étaient pas des vaccins (ils ne contiennent aucun antigène extrait du sars-cov2 ni aucune anatoxine), qu'il s'agissait de médicaments expérimentaux (les essais phase 3 ne seront pas terminés avant 2023) issus d'une technologie jamais utilisée en pathologie infectieuse et que leur mise sur le marché beaucoup trop rapide (10 mois au lieu de 10 ans) avait négligé les règles habituelles des essais de sécurité.

De plus, les professionnels ostracisés avaient constaté la mauvaise tolérance des injections chez leurs collègues très tôt vaccinés, mauvaise tolérance qui avait conduit la HAS à recommander de ne pas vacciner en même temps tous les soignants d'un même service pour ne pas perturber le fonctionnent dudit service. Ils avaient aussi observé les nombreuses complications post vaccinales : thromboses, accidents vasculaires, péricardites chez leurs

patients à leur cabinet ou dans leurs ambulances et/ou véhicules de secours.

Il ne fallait pas qu'ils puissent témoigner de leurs constatations !

Les conditions de cette exclusion créent un précédent d'une extrême brutalité, invraisemblable en démocratie

Et totalement disproportionnées. Même si le ministre estimait qu'il fallait exclure des soins ces professionnels vaccino prudents, les conditions qu'on leur a appliquées sont totalement disproportionnées : pourquoi les priver des allocations chômage et du RSA sinon pour prendre leur famille en otage ? Vaccinez-vous, ou bien vous et vos enfants serez SDF !

De telles mesures n'avaient jusqu'ici été utilisées que par les pires régimes dictatoriaux, qu'ils soient communistes (contre leurs opposants politiques) ou nazis (contre les juifs, opposants, tziganes, etc..).

En ne protestant pas et en laissant se créer un tel précédent contre notre contrat social, les syndicats français, au-delà de la honte de ne pas les avoir défendus, ont pris le risque que la mesure soit utilisée contre les travailleurs dans d'autres conflits au cours desquels E. Macron déciderait « d'emmerder » ses opposants.

Cette obligation a dramatiquement aggravé le manque de soignants et de pompiers

Le manque de soignants n'est pas nouveau. En 2018, la Drees avait en effet constaté dans un rapport que les recrutements ne compensaient pas les départs et que le recul de l'âge de départ à la retraite ne suffirait pas à compenser les cessations d'activité.

L'obligation vaccinale a directement exclu de la profession au moins 15 000 professionnels expérimentés considérés comme héros lors de la première vague. Mais elle a de plus incité beaucoup de médecins à prendre leur retraite plus tôt que prévu et dissuadé de nombreux futurs soignants de s'engager dans une profession aussi maltraitée par le gouvernement.

Le manque de soignants n'a jamais atteint de tels sommets en France et peut provoquer l'effondrement du système de santé[4]. L'Organisation mondiale de la santé prévient :

> *« le remplacement des médecins partis à la retraite et des autres soignants sera un défi majeur pour les gouvernements et les autorités sanitaires dans les prochaines années »*.[5]

On constate aujourd'hui les conséquences de cette exclusion de soignants pour les malades. À l'AP-HP, 1 000 postes d'infirmiers vacants et 18 % de lits

fermés dans les hôpitaux de Paris[6]. Plus de 100 services d'urgence ferment la nuit. Et les déserts médicaux se multiplient même dans les zones où l'on ne manque ni d'école ni de commerces ni de spectacles comme la banlieue parisienne proche.

Le président Macron vient récemment de prétendre que l'exclusion des soignants n'a pas changé grand-chose à la pénurie de soignants et qu'il n'y a donc pas de raison de les réintégrer. Mais l'enquête du sénat[7] vient de prouver que : *le ministère n'avait pas de données en temps réel »* sur le nombre de soignants *!* Comme d'habitude le président vit dans son monde virtuel et affirme ce qu'il veut être sa vérité alors que les Français souffrent dans le monde réel.

Si on veut retrouver des soignants, il faut réintégrer les vaccino prudents injustement exclus, ce qui renflouera le pool global et sera un signe de changement de comportement envers les professionnels en poste, limitant ainsi l'épidémie de démissions et de suicides.

---

1 Jewkes SV, Zhang Y, Nicholl DJ. Nosocomial spread of COVID-19: lessons

learned from an audit on a stroke/neurology ward in a UK district general hospital. Clin Med (Lond). 2020 Sep;20(5):e173-e177. doi : 10.7861/clinmed.2020-0422. Epub 2020 Jul 27. PMID : 32719035 ; PMCID : PMC7539735.

2 Tabourin T, Sarfati J, Pinar U, Beaud N, Parra J, Vaessen C, Gomez F, Benamran D, Canlorbe G, Belghiti J, Chartier-Kastler E, Cussenot O, Seisen T, Roupret M. Postoperative assessment of nosocomial transmission of COVID-19 after robotic surgical procedures during the pandemic. Urol Oncol. 2021 May;39(5):298.e7-298.e11. doi : 10.1016/j.urolonc.2020.09.008. Epub 2020 Sep 21. PMID : 33032921 ; PMCID : PMC7505595.

3 Shitrit P, Zuckerman NS, Mor O, Gottesman BS, Chowers M. Nosocomial outbreak caused by the SARS-CoV-2 Delta variant in a highly vaccinated population, Israel, July 2021. Euro Surveill. 2021 Sep;26(39):2100822. doi : 10.2807/1560-7917.ES.2021.26.39.2100822. PMID : 34596015 ; PMCID : PMC8485578.

4 OMS) 15/9/22 2e session du Comité régional de l’Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la région Europe, réuni à Tel-Aviv (Israël) du 12 au 14 septembre,

5 https://fr.finance.yahoo.com/actualites/bombe-%C3%A0-retardement-p%C3%A9nurie-soignants-091927223.html

6 https://www.francetvinfo.fr/sante/hopital/penurie-de-soignants-1-000-postes-d-infirmiers-vacants-et-18-de-lits-fermes-dans-les-hopitaux-de-l-ap-hp_5363992.html

7 https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/penurie-de-soignants-catherine-deroche-juge-ubuesque-que-le-ministere-n-ait